



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Monsieur le Recteur de la région académique de Corse,
recteur de l'académie de Corse, chancelier des
Universités**

- Vu** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI)
- Vu** l'arrêté du 10 février 2017 relatif au CAPPEI
- Vu** la circulaire n°2017-026 du 14-02-2017 portant organisation du CAPPEI

Rectorat

**Division des Examens et
Concours**

Dossier suivi par

Cecilia SARTORI

Téléphone

04.95.50.34.06

Télécopie

04.95.51.47.75

E-mail

cecilia.sartori@ac-corse.fr

ARRETE D'ADMISSION

Article 1 :

Est déclarée admise au titre de la session 2022 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI), la candidate dont le nom suit :

- MARCELLE Morgane

Article 2 :

Madame la secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté



Fait à Ajaccio, le 24 Mai 2022

Le recteur,

Jean-Philippe AGRESTI